

Compte rendu du conseil municipal

Le vendredi 9 décembre 2022 à 20h, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie de BAX, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. le Maire MANFRIN Jean Marc.

Étaient présents :

Mme Marty Laetitia, M. Biau Jean-luc, M. Galy-Brusquet Pierre, M. Manfrin Jean-Marc, M. Paredes Baptiste, M. Rosello José.

Était absent : M. Le Luron Renaud

M. Biau Jean Luc est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier conseil en date du 26 octobre 2022.

*Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

-Délibération pour donner pouvoir de signature.

*M. le Maire expose qu'il est dans l'obligation de donner un pouvoir de signature pour l'instruction d'une demande de permis de construire en son nom pour éviter tout conflits d'intérêts. Le pouvoir est donné à M. Rosello José pour l'instruction du permis.

- Approuvé à l'unanimité.

-Délibération pour demande de subventions au titre de la DETR.

*Après avoir présenté notre dossier pour demander une subvention DETR auprès de l'état notre dossier a été rejeté.

La Mairie fera appel au FRI (fond régional d'intervention) auquel on pourrait prétendre.

-Indemnité de l'agent recenseur

* Au mois de janvier sur la commune de BAX se déroulera le recensement de la population. A ce titre il faut fixer le montant de l'indemnité de l'agent recenseur. Après proposition il sera attribué 500€ brut dont 178€ de subvention.

- Approuvé à l'unanimité.

-Ouverture des crédits pour l'exécution du budget 2023.

* Monsieur le Maire demande au conseil municipal qu'en application de la loi n°96-314 du 12 Avril 1996, article 69 autorisation lui soit donnée pour engager 25% du budget d'investissement soit 31 136,00€

-Approuvé à l'unanimité.

-Bulletin municipal.

*M. le Maire propose d'organiser une réunion de travail , une date sera fixé en fonction des disponibilités de chacun.

-Mise en place des dernier panneaux signalétiques.

* Le terrain étant plus propice après la pluie, ils seront mis en place d'ici peu.

-Questions diverses : pas de questions

Fin de séance à 21 h 30.